Rétro-loisirs Ligne-Bleue B.P 90034-88121 VAGNEY Cedex



REGLEMENT DE LA TOMBOLA DE LA 31ième BOURSE D'ECHANGES DE VAGNEY

Article 1:

L'association RETRO-LOISIRS LIGNE BLEUE organise dans le cadre de sa 3^{ième} bourse d'échanges une tombola.

Article 2:

Le prix unique du billet est de 2 € (deux euros).

Il sera imprimé 4 000 billets, numérotés de 1 à 4 000, par carnet de 10 billets, soit 400 carnets au total.

Article 3:

Les billets se présenteront sous la forme de billets en trois parties :

1 partie restant fixée sur le carnet

1 partie détachable destinée à l'acheteur

1 partie détachable destinée à être déposé dans une urne cadenassée

Chaque partie reprendra le numéro du billet

La partie fixe et la partie destinée à être déposée dans l'urne mentionneront le nom, le prénom de l'acheteur du billet et son numéro de téléphone (fixe ou mobile).

Article 4:

La vente des billets se déroulera durant la manifestation :

Vendredi 14 avril 2017 de 13h00 à 18h00

Samedi 15 avril 2017 de 9h00 à 18h00

Dimanche 16 avril 2017 de 9h00 à 17h00

Ainsi qu'en pré-vente :

les 1er et 2 avril 2017 sur notre stand su salon de Dijon (21).

à partir du 02 janvier 2017 par souscription, par carnet complet uniquement, via notre site internet <u>www.retroloisirs.com</u>

les billets vendus par souscription seront envoyés par courrier aux acheteurs

Article 5:

Cette tombola est ouverte à toute personne, majeure, y compris les membres de l'association RETRO-LOISIRS LIGNE BLEUE et de leurs familles. Les personnes mineures ne peuvent participer à cette tombola.

Rétro-loisirs Ligne-Bleue B.P 90034-88121 VAGNEY Cedex

Article 6:

Le lot, unique, mis en jeu est un véhicule PEUGEOT type 104 de 1974, en état de marche, immatriculé, avec son contrôle technique à jour. Le véhicule est immatriculé en carte grise Française.

Article 7:

Les bénéfices éventuels de cette tombola seront destinés à financer la restauration d'un véhicule utilitaire, propriété de l'association RETRO-LOISIRS LIGNE BLEUE.

Ce véhicule est de marque PEUGEOT, type D4A, immatriculé AZ-988-QV

Article 8:

Le tirage au sort de la tombola se déroulera dans l'enceinte de la manifestation, place de la Libération, 88120 VAGNEY, le dimanche 16 avril 2017 à 16h30. L'ouverture de l'urne aura lieu à 16h30, le dimanche 16 avril 2017.

Le tirage du billet sera effectué par une personne extérieure à l'association.

Le gagnant sera appelé par voix de sonorisation et sur le numéro de téléphone inscrit sur le billet.

Sans présence de la personne, ou sans réponse sur le numéro de téléphone, ou en cas de numéro de téléphone erroné, il sera procédé à un second tirage, ou plus si nécessaire.

Le temps d'attente entre deux ou plusieurs tirages (si besoin) sera espacé de 5 minutes entre chaque tirage.

Aucune contestation ne pourra être engagée auprès de l'association par une personne ayant été tirée au sort et n'ayant répondu au téléphone, ou ne s'étant présentée dans un laps de temps de 5 minutes après annonce de son nom à la sonorisation

Article 9:

Le lot devra être enlevé au plus tard le samedi 22 avril 2017 avant 17h00 Le gagnant s'engage à immatriculer, à son nom, le véhicule objet de la tombola, sous 1 mois après le tirage, soit le 16 mai 2017.

L'association RETRO-LOISIRS LIGNE BLEUE cesse d'être responsable du véhicule objet de la tombola dès que le gagnant prend possession de celui-ci.

Article 10:

Dans le cas où le lot ne serait pas retiré dans le délai imparti, le véhicule reviendrait de plein droit à l'association RETRO-LOISIRS LIGNE BLEUE qui pourrait jouir de ce bien à sa convenance.

Rétro-loisirs Ligne-Bleue B.P 90034-88121 VAGNEY Cedex

Article 11:

Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte de la bourse :

- 1. Sur le point de vente des billets
- 2. Aux deux entrées du public
- 3. A l'intérieur du gymnase, à côté de la restauration
- 4. A côté du lot de la tombola

Ainsi que sur le site internet de l'association RETRO-LOISIRS LIGNE BLEUE

Ce règlement comporte 3 pages

Fait à Vagney le 15 octobre 2016

Didier BRASME Président